

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE L'ÉVALUATION, DE LA MESURE DU RENDEMENT ET DE L'EXAMEN
EN DATE DU 31 MARS 2013**

Organisation des affaires du Nord			
<i>Évaluation des programmes de réglementation et de gestion des ressources et de l'environnement du Nord</i>			
DATE D'APPROBATION : 2012-02-24			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
1. L'OAN devrait prendre des mesures pour simplifier l'attribution des dépôts de garantie afin d'assurer l'obtention des montants justes et suffisants, notamment des modifications législatives consistant à rajuster les dépôts maximums, la clarification des aspects liés aux composantes de la garantie visant les terres et les eaux ainsi que des consultations menant à l'établissement conjoint de montants de dépôts pour les projets ayant lieu sur des terres appartenant aux Autochtones.	Un groupe de travail a été formé en vue d'examiner les questions entourant les garanties liées à la remise en état.	1 ^{er} trimestre 2013	
2. L'OAN devrait poursuivre son engagement à soutenir les processus réglementaires dans le Nord pour veiller à ce que les risques pour l'environnement soient toujours cernés, à ce que des inspections adéquates des sites où doivent être mis en œuvre les projets soient réalisées et à ce que des procédures soient en place pour communiquer les résultats des inspections, y compris les	L'OAN définira le terme « conformité » et établira des politiques et des procédures claires sur la manière de communiquer les divers aspects de la conformité aux offices des terres et des eaux ainsi qu'au public.	Le 31 mars 2012	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2013</p> <p>Au Nunavut, un marché a été attribué le 25 janvier 2013 afin d'élaborer des politiques, des procédures et des lignes directrices pour l'Unité de la conformité et de l'application des lois du bureau régional du Nunavut. Un rapport provisoire a été reçu avant le 31 mars 2013.</p> <p>Le bureau régional des T.N.-O. a élaboré une</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE L'ÉVALUATION, DE LA MESURE DU RENDEMENT ET DE L'EXAMEN
EN DATE DU 31 MARS 2013**

Organisation des affaires du Nord			
<i>Évaluation des programmes de réglementation et de gestion des ressources et de l'environnement du Nord</i>			
DATE D'APPROBATION : 2012-02-24			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
renseignements sur la conformité, de sorte que les organismes de réglementation disposent des renseignements dont ils ont besoin pour gérer une stratégie d'atténuation des risques environnementaux souple et efficace.			directive sur les opérations régionales, laquelle fait actuellement l'objet de consultations. Cette directive orientera les prochaines étapes liées à la communication de renseignements pertinents aux offices des terres et des eaux. SVE : En cours (se poursuit)
3. L'OAN devrait prendre des mesures afin que ses gestionnaires, et ceux qui procéderont aux évaluations futures aient accès à suffisamment de renseignements pour évaluer le caractère adéquat des inspections de site ainsi que la conformité aux modalités des concessions, des permis d'utilisation des terres et des permis d'utilisation des eaux.	L'information est accessible, mais seulement une partie l'est par voie électronique. Elle n'est pas conservée dans un lieu central puisque les régions et les offices assument tous des rôles dans le processus et détiennent leur propre information. Les régions élaboreront des solutions pour améliorer l'accès à l'information par les diverses autorités.	Le 31 mars 2012	État : En cours Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2013 Le bureau régional du Nunavut continue de faire participer des partenaires externes, y compris les offices. Il oriente les processus en place de manière à ce que les régulateurs aient accès à l'information. Le bureau régional des T.N.-O. a examiné les options relatives à l'échange d'information qui comporteraient une approche de base de données intégrée et exigeraient l'élaboration de protocoles d'entente et de protocoles sur l'échange d'information. Il convient de mentionner que la responsabilité des inspections dans les T.N.-O. sera transférée au gouvernement des T.N.-O. le 1 ^{er} avril 2014.

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE L'ÉVALUATION, DE LA MESURE DU RENDEMENT ET DE L'EXAMEN
EN DATE DU 31 MARS 2013**

Organisation des affaires du Nord			
<i>Évaluation des programmes de réglementation et de gestion des ressources et de l'environnement du Nord</i>			
DATE D'APPROBATION : 2012-02-24			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			SVE : En cours (se poursuit)
4. L'OAN devrait travailler avec d'autres parties pour régler la question des mesures d'atténuation « orphelines » et « exclues du champ d'application » recommandées par les offices.	L'OAN encouragera les offices à diriger les mesures d'atténuation vers l'autorité réglementaire appropriée et à s'assurer que ces mesures sont dans le champ d'application du processus d'examen, et ce, afin d'éviter les mesures « orphelines » et « exclues du champ d'application ». En outre, AADNC se penchera sur la question des mesures « orphelines » et élaborera des solutions en vue de la régler. Ces travaux seront achevés au cours de l'examen des lois et des politiques des régimes de chaque territoire, soit au cours des deux ou trois prochains exercices financiers, dans le cadre du Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord.	Le 31 mars 2015	